

## Luc Lacourcière et l'institution des Archives de folklore à l'université Laval (1936-1944). Autopsie d'une convergence

Jean-Pierre Pichette

Volume 2, 2004

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/201644ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/201644ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (imprimé)

1916-7350 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Pichette, J.-P. (2004). Luc Lacourcière et l'institution des Archives de folklore à l'université Laval (1936-1944). Autopsie d'une convergence. *Rabaska*, 2, 11-29. <https://doi.org/10.7202/201644ar>

# Articles

## Luc Lacourcière et l'institution des Archives de folklore à l'université Laval (1936-1944). Autopsie d'une convergence<sup>1</sup>

JEAN-PIERRE PICHETTE

Université de Sudbury

### Les Archives de folklore

Le 21 février 1944, le Conseil du Séminaire de Québec, autorité qui gouvernait alors l'université Laval, décidait « d'établir une chaire de Folklore à la Faculté des lettres et de confier cette chaire à M. Luc Lacourcière ». Tel est l'acte de naissance de l'enseignement universitaire de l'ethnologie au Canada français, programme qui prit le nom d'Archives de folklore parce qu'il s'intéressait alors tout particulièrement aux traditions orales. « En cela, Laval innovait sur toutes les universités du Canada<sup>2</sup> », écrira plus tard son titulaire. Le recteur de l'université Laval, dans son discours à la collation des grades du 2 juin suivant, ne manquera pas de souligner cet événement qu'il qualifie de « fait saillant de l'année » :

De l'aveu des plus hautes autorités en la matière, le folklore canadien-français est très riche, et offre un champ immense aux recherches. Déjà le titulaire de la nouvelle chaire, M. Luc Lacourcière a, de concert avec l'abbé Félix-Antoine Savard, l'auteur renommé de *Menaud* et de *L'Ab-*

---

1. Ce texte, préparé pour marquer le soixantième anniversaire de la fondation des Archives de folklore de l'université Laval, est la mise à jour d'une communication livrée à Paris, le 19 mars 2003, au colloque international « Du folklore à l'ethnologie. Institutions, musées, idées en France et en Europe de 1936 à 1945 », organisé par le Musée national des Arts et traditions populaires. En plus des textes cités dans les notes, cet article a bénéficié des travaux de Luc Lacourcière et des personnes suivantes : au premier titre, Céline Savard, *Répertoire numérique détaillé du fonds Luc Lacourcière (P 178)*, [Sainte-Foy], Université Laval, Bureau du secrétaire général, Division des archives, « Publication » n° 26, [1994], [2]-XI-370 p. ; et Luc Lacourcière, « Chronologie justificative des Archives de folklore [1937-1985] », [1985], ms. inédit, 97 p. ; puis de Jean Du Berger, « Pour une histoire des études de folklore à l'université Laval [1936-1962] », [1986], ms. inédit aimablement prêté par l'auteur, 41 p., et du même « En amont de Germain Lemieux : Marius Barbeau, Félix-Antoine Savard, Luc Lacourcière », dans *L'Œuvre de Germain Lemieux, s.j. Bilan de l'ethnologie en Ontario français*. Actes du colloque tenu à l'Université de Sudbury les 31 octobre, 1<sup>er</sup> et 2 novembre 1991, sous la direction de Jean-Pierre Pichette, Sudbury, Prise de parole et Centre franco-ontarien de folklore, « Ancrages » n° 2, 1993, pp. 107-136.

2. « Ordre de la fidélité française. Allocution de M. Luc Lacourcière », dans *Vie française*, Québec, vol. 35, n°s 10-11-12, octobre-novembre-décembre 1981, p. 41.

*tis*, recueilli un grand nombre de chansons et de contes ou récits folkloristes, mais « quid haec inter tanta » ? L'Université sent qu'il est de son devoir de favoriser ces chercheurs, de créer un centre du folklore canadien où puiss[e] se faire une étude rigoureuse et selon les méthodes de la critique scientifique des milliers de documents qui pourraient y affluer.<sup>3</sup>

Le titulaire expliquera lui-même la genèse singulière de cette fondation dans une notice nécrologique consacrée à M<sup>gr</sup> Aimé Labrie qui s'en était fait le défenseur :

Je ne me rappelle pas sans émotion la première soirée que nous passâmes, en décembre 1943, à lui exposer ce qui n'était alors qu'à l'état de projet. Il y avait là un groupe de professeurs de la Faculté [des Lettres]. Ce que chacun lui dit touchant la littérature orale, les traditions et coutumes, l'étude qu'on en devrait faire et l'enseignement qu'on en pourrait tirer, tout cela correspondait si bien à ses désirs qu'il nous engagea dès le même soir à proposer à M<sup>gr</sup> le Recteur la fondation de notre chaire de folklore<sup>4</sup>.

Par quel élan fabuleux, en moins de deux mois<sup>5</sup>, un « projet » énoncé oralement avait-il pu aboutir à la création véritable d'une chaire de folklore ? Qu'est-ce qui motivait l'université Laval, une institution catholique et conservatrice peu disposée à s'enflammer pour une quelconque chimère, à établir une chaire dans une discipline nouvelle, qu'on appelait folklore ? Pourquoi alors une telle précipitation qui étonna même le secrétaire général de l'université Laval, ainsi qu'il appert par la note manuscrite jointe au « plan-projet » qu'il adressait à l'un de ses collègues, en date du 28 janvier 1944 : « Voici le papier remis par notre Luc au Recteur hier à 3 heures. Ce dernier

3. « Allocution du recteur M<sup>gr</sup> Cyrille Gagnon, P.A. [à la " collation des diplômés le 2 juin 1944 "] », dans *Annuaire général de l'université Laval pour l'année académique 1944-1945*, p. 427.

4. Luc Lacourcière, « Mgr Aimé Labrie », dans *Le Devoir*, Montréal, décembre 1944 (Archives de folklore et d'ethnologie de l'université Laval, fonds Luc-Lacourcière [dorénavant AFEUL P178], P178/F4, ms. pp. 3-4).

5. Dans sa lettre du 5 décembre 1943, écrite de New-York, Luc Lacourcière annonce qu'il quittera cette ville « vers le 21 décembre », ce qui reporterait son retour à Québec et sa rencontre avec M<sup>gr</sup> Labrie à la fin de décembre (AFEUL P 178/C5). Toutefois, les procès-verbaux du Conseil de la faculté des Lettres contiennent son intervention à une « réunion spéciale des professeurs de français aux cours d'été et [de] la faculté des Lettres tout particulièrement », le soir du 29 décembre 1943, à propos « des cours sur le folklore de chez nous » que la faculté compte organiser bientôt : « Ce dernier point donne lieu à un échange de vues ; l'on entend tout à tour M. l'abbé Savard et M. Lacourcière exprimer leurs opinions sur la nécessité de créer une chaire de folklore à Laval. Cette chaire sera, naturellement, rattachée à la Faculté des Lettres. On discute les meilleurs moyens à prendre pour obtenir des subsides » (AFEUL, boîte 554/31/1 : 1272).

paraît décid[é] à présenter le projet au Conseil dès lundi le 31. Je vous donnerai des nouvelles<sup>6</sup> ». Qui était ce jeune titulaire de trente-trois ans à qui on en confiait la responsabilité ? Enfin, qui étaient ces « hautes autorités en la matière » qui avaient pu convaincre le conseil universitaire de Laval que « le folklore canadien-français est très riche, et offre un champ immense aux recherches » ? Telles sont les questions auxquelles cet exposé tentera d'apporter quelque lumière.

### I. Luc Lacourcière : de Porrentruy à Québec (1936-1937)

Qui était Luc Lacourcière ? Luc Lacourcière est né à Saint-Victor de Beauce en 1910. Détenteur d'un baccalauréat ès arts de l'université Laval depuis juin 1932, obtenu au terme d'études au Petit Séminaire de Québec, d'une licence ès lettres (en littératures grecque, latine et française) de l'université Laval en 1934 et diplômé de l'École normale supérieure, il ne peut professer dans des écoles secondaires ou des collèges classiques, qui sont réservés aux religieux, et il se voit réduit à l'enseignement privé de septembre 1934 à décembre 1935. C'est vers cette date qu'il reçut d'Auguste Viatte une offre inattendue : celle d'aller enseigner en Suisse, à Porrentruy, lieu d'origine de cet ancien professeur, à titre de remplaçant. Inespérée dans la profession encombrée où il essayait de trouver sa place, cette proposition lui parut une véritable « délivrance ». Séduit par les horizons qu'elle lui ouvrait, il l'accepta avec un empressement tel qu'il ne reçut la confirmation de son engagement qu'une fois rendu en France, déterminé qu'il était à y poursuivre de toute façon ses études.

Pendant une année, il enseignera la littérature française à des classes de belles-lettres, de rhétorique et de philosophie, au collège Saint-Charles de Porrentruy, canton de Berne, dans le Jura, un poste intérimaire qu'il occupa de mars 1936 à mai 1937. Il profitera de ses vacances pour faire connaissance avec la Suisse, la France et les pays de la Méditerranée. À Paris, il documentera la thèse qu'il projette d'écrire sur Guy de Maupassant et qu'il inscrit à la Sorbonne : « recherches sur Maupassant conteur et son régionalisme normand », sous la direction de M. Daniel Mornet, un sujet qu'il avait antérieurement travaillé. « Ce qu'il trouve à travers cet auteur, écrira sa nièce, c'est une parenté entre les paysans normands et les Beaucerons canadiens<sup>7</sup> ». Mais cette étude restera inachevée, car il allait découvrir en Suisse

6. Alph[onse]-Marie [Parent] à [Félix-Antoine Savard], note manuscrite du 28 janvier 1944 (AFEUL P 178, HF-103). Et il ajoute : « Je me rappelle qu'il y a peut-être deux ans vous me disiez : Il faudrait une chaire de folklore à l'Université. J'en étais convaincu mais je ne croyais pas que ça se réaliserait si tôt. — L'Abatis [recueil de poèmes et de souvenirs publié par F.-A. Savard en 1943] a sûrement entouré le projet de sympathie à l'Université. Amitiés. Alph. Marie. »

7. Marguerite Couture, « Bibliographie analytique de Luc Lacourcière, titulaire de la chaire de folklore, Université Laval, Québec, précédée d'une notice biographique par Marguerite Couture. Lettre-préface de Luc Lacourcière », Québec, [Université Laval], 1950, p. 19.

Charles-Ferdinand Ramuz, un écrivain vaudois à qui il consacrerait un remarquable essai, « C. F. Ramuz et le pays romand<sup>8</sup> » dont la conclusion révèle son inclination :

Voilà, en somme, la « grande pureté originelle » de cet écrivain qui a voulu être lui-même, renouer avec son passé, avec son pays, sa terre. Jusqu'à lui, les écrivains suisses avaient cru que pour faire beau il fallait faire moins suisse, plus français. Ramuz a été le premier, en son pays de Vaud, à rompre avec le plan « international » et à revenir « au goût de l'élémentaire qui est au fond tout proche parent du goût de l'universel ». C'est pourquoi le pays vaudois a raison d'être fier de son grand Ramuz. Sans lui, connaîtrait-on son vrai visage ?

Et Luc Lacourcière d'ajouter en guise de renvoi : « Et pour nous, du Canada français, quelle invitation à demeurer nous-mêmes !<sup>9</sup> » Cette sympathie éprouvée envers le régionalisme d'un Maupassant puis confirmée par l'enracinement dans le pays d'un Ramuz aiguillait déjà le jeune Lacourcière dans la voie qui devait se révéler à lui à son retour à Québec.

## II. Les événements de 1937

Quarante-cinq ans plus tard, dans un discours prononcé le jour de son incorporation à l'Ordre de la fidélité française en Amérique, Luc Lacourcière désigne lui-même le point de convergence de ses intérêts personnels, de ceux de l'université Laval et des études ethnologiques :

Au printemps de 1937, [...] la ville de Québec vivait des moments exaltants, puisque dans nos murs s'étaient rassemblés des milliers de délégués venus de toutes les provinces du Canada, de nombreux états des États-Unis, notamment de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane, et même d'Haïti, pour honorer, comme on le disait alors, sa Majesté la Langue française. [...] C]e printemps de 1937 avait aussi vu paraître deux livres fort différents qui devaient m'influencer profondément : c'est d'une part le *Romancero du Canada* de Marius Barbeau et, d'autre part, *Menaud, maître-draveur* de Félix-Antoine Savard. Je ne connaissais alors ni l'un, ni l'autre de ces auteurs.<sup>10</sup>

On ne peut vraiment comprendre le sens de la carrière de Luc Lacourcière, et partant l'institution des Archives de folklore de l'université Laval, sans évoquer ces trois facteurs primordiaux que le principal intéressé a identifiés au moment de sa retraite et qui sont survenus au cours de l'année 1937 : le Deuxième Congrès de la langue française, la publication du *Romancero du Canada* de Marius Barbeau et celle de *Menaud maître-draveur* de Félix-Antoine Savard.

8. Luc Lacourcière, « C.F. Ramuz et le pays romand », dans *Revue dominicaine*, [Montréal], vol. 45, février 1939, pp. 74-90, mars 1939, et pp. 127-135.

9. *Ibid.*, p. 135.

10. Luc Lacourcière, « Ordre de la fidélité française. Allocution de M. Luc Lacourcière », *op. cit.*, pp. 37 et 39.

## A. Le Deuxième Congrès de la langue française

Le congrès de 1937 fut, comme son modèle le Premier Congrès de la langue française au Canada qui eut lieu en 1912, organisé par la Société du parler français<sup>11</sup>. Celle-ci prolongeait, selon une perspective renouvelée et dans d'autres circonstances, le Mouvement littéraire de Québec, né dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque de la parution du roman *Les Anciens Canadiens* (1863) de Philippe Aubert de Gaspé et des contes et récits que Joseph-Charles Taché rassembla sous le titre *Forestiers et voyageurs* (1863). L'abbé Henri-Raymond Casgrain, qui tentera de se donner comme le père des lettres canadiennes, avait alors placé en exergue de sa revue *Les Soirées canadiennes* (1861) la citation expurgée de Charles Nodier : « Hâtons-nous de raconter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il les ait oubliées ». Dès lors et jusqu'au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, une vingtaine d'écrivains et des plus importants glanèrent quelques traditions populaires pour faire œuvre littéraire : Benjamin Sulte, Pamphile Lemay, Honoré Beaugrand, Paul Stevens, Faucher de Saint-Maurice, Louis Fréchette offrirent à leurs contemporains ce qui forme les premiers balbutiements de l'entreprise de récupération à venir. Cet attrait du patrimoine oral allait de pair avec la défense de la langue, le véhicule qui le portait, et la quête de la couleur locale qui fascinait tant les écrivains romantiques. Aussi, la Société du parler français au Canada, créée dans les murs de l'université Laval en 1902 et qui se proposait en premier lieu « l'étude de la langue française au Canada dans son histoire, son caractère et ses conditions d'existence », allait-elle se pencher sur « l'examen des dangers qui menacent le parler français au Canada » et « la recherche des meilleurs moyens de défendre la langue de ces dangers divers<sup>12</sup> ». Mais, ce faisant, bien plus que condamner et corriger les écarts linguistiques, elle devait, par contrecoup, décrire et valoriser la langue populaire. Cette finalité figurait dès 1880 parmi les fruits accessoires, mais tout de même escomptés par le glossairiste Oscar Dunn, comme en fait foi l'avant-propos de son *Glossaire franco-canadien* :

11. Cette filiation claire suffira à montrer qu'il faut tenir comme extravagantes tant la relation que tente d'établir Catherine Velay-Vallantin entre ce congrès et le Congrès mondial des loisirs tenu à Hambourg en 1936 ou le Congrès international de folklore à Paris en 1937, que la soi-disant rivalité entre les organisateurs québécois et parisiens qui se seraient mutuellement boudés à ces occasions. Hormis la correspondance toute fortuite des années, son argumentation spécieuse n'apporte pas l'ombre d'une preuve qui supporterait ses prétentions ni même l'existence d'un lien quelconque entre ces rencontres par-delà les mers. Voir son article « Usages de la tradition et du folklore en France et au Québec (1937-1950) : l'investiture du politique », dans *Une langue, deux cultures. Rites et symboles en France et au Québec* sous la direction de Gérard Bouchard et Martine Segalen, [Paris], Éditions la Découverte ; [Québec], Presses de l'université Laval, 1997, p. 275 et pp. 291-299.

12. Louis Mercier, *La Société du parler français au Canada et la mise en valeur du patrimoine linguistique québécois (1902-1962). Histoire de son enquête et genèse de son glossaire*, Préface de Bernard Quemada, Québec, Presses de l'université Laval, [2002], pp. 3-4.

En France, on aimera sans doute à retrouver au sein de nos populations ces vieilles locutions qui datent de Montaigne et de Rabelais, tous ces mots du pays normand, breton, picard, berrichon, qui ne sont pas sanctionnés par l'Académie, mais qui n'en sont pas moins de provenance française. Toutes ces expressions prouvent notre origine ; elles sont autant de certificats de nationalité. Aussi, je me flatte qu'au point de vue ethnologique, ce travail aura un certain intérêt.<sup>13</sup>

Dès sa première livraison, en septembre 1902, le *Bulletin du parler français au Canada*, organe de la Société, reprenait à son compte ces préoccupations d'ordre linguistique, littéraire et ethnologique :

[...] le BULLETIN est consacré à l'étude de notre langue. Son programme est celui de la Société : la PHONÉTIQUE, – le LEXIQUE, – la MORPHOLOGIE, – la SYNTAXE du langage populaire. Ajoutons : l'*étymologie populaire*, la *dialectologie comparée*, la *terminologie technique*, la *littérature orale*, et en général les considérations philologiques, ethnologiques et littéraires qui peuvent aider au développement, à la conservation, au perfectionnement de la langue française au Canada et dans les Centres canadiens de la Nouvelle-Angleterre.<sup>14</sup>

C'est dans ce bulletin que, deux ans plus tard, l'abbé Camille Roy publiera sa conférence intitulée « La Nationalisation de la littérature canadienne », par laquelle il incite les écrivains à « traiter des sujets canadiens, et les traiter d'une façon canadienne », c'est-à-dire à trouver leur originalité en s'inspirant de l'histoire, des mœurs du pays et de la couleur de la langue d'ici, faute de quoi ils s'exposent à n'être que « des écrivains français égarés sur les bords du Saint-Laurent<sup>15</sup> ». Le célèbre censeur donnera lui-même l'exemple dans ses *Propos canadiens* et, pour répondre à son appel, une dizaine d'auteurs se mobiliseront dans cette exaltation de la langue du terroir, qui stimulait en même temps la glorification du *bon vieux temps* avec son cortège de *vieilles choses* et de *vieilles gens*. Ce courant, qui connaîtra un rayonnement soutenu jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre, atteindra en outre toute une jeunesse à qui on le servira encore comme modèle littéraire à l'aube des années 1960<sup>16</sup>.

13. Oscar Dunn, *Glossaire franco-canadien*, reproduction de l'édition originale de 1880, Québec, Presses de l'université Laval, 1976, « Préface », p. XX ; cité par Mercier, *ibid.*, p. 13.

14. *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, vol. I, n° 1, septembre 1902, p. 1 (avis aux lecteurs) ; cité par Mercier, *ibid.*, p. 45.

15. Société du parler français, séance du 5 décembre 1904, *Bulletin du parler français au Canada*, Québec, vol. III, n° 4, décembre 1904, pp. 116-123, et n° 5, janvier 1905, pp. 133-144 ; citation des pages 117 et 120.

16. Camille Roy, *Propos canadiens*, Québec, 1912 ; Adjutor Rivard, *Chez nous*, Québec, 1914 ; Lionel Groulx, *Les Rapailages (Vieilles choses, vieilles gens)*, Montréal, 1916 ; Hector Berthelot, *Montréal, le bon vieux temps* (par É.-Z. Massicotte), Montréal, 1916 ; le frère Gilles, o.f.m., *Les Choses qui s'en vont. Causeries canadiennes*, Montréal, 1918 ; Adjutor Rivard, *Chez nos gens*, Québec, 1918 ; Georges-Émile Marquis, *Aux sources canadiennes*, Québec, 1918 ; Marie-Victorin, f.é.c., *Récits laurentiens*, Montréal, 1919 ; Georges Bouchard, *Vieilles Choses, vieilles gens. Silhouettes campagnardes*, Montréal, 1926.

La Société du parler français convoquera en 1912 son premier Congrès de la langue française au Canada, sorte d'états généraux devant réunir à Québec des milliers de représentants de toute l'Amérique française. Dans leur « Appel au public », les organisateurs exhortent les militants à poursuivre la mission nationale dont la langue est le pivot et qu'ils résumant ainsi :

Nous sommes en Amérique les représentants de la France ; notre mission est de faire survivre, dans le Nouveau-Monde, malgré les fortunes contraires et les allégeances nouvelles, le génie de notre race, et de garder pur de tout alliage l'esprit français qui est le nôtre. Or, l'usage et le développement de notre langue maternelle sont nécessaires à l'accomplissement de notre destinée ; elle est la gardienne de notre foi, la conservatrice de nos traditions, l'expression même de notre conscience nationale.<sup>17</sup>

La publication du *Glossaire du parler français au Canada* en 1930 sera l'apogée des travaux linguistiques de la Société du parler français, car le couronnement de l'entreprise lancée en 1902 marque aussi un certain essoufflement et préfigure le déclin à venir. D'ailleurs, par la suite, faute de véritables projets scientifiques, la Société piétinera et s'épuisera dans la publication de travaux d'épuration et de lexiques de type « corrigeons-nous ».

C'est pourquoi l'annonce du Deuxième Congrès de la langue française, celui de 1937, donnera l'impression nette de déjà vu, qu'on prolonge en quelque sorte le projet exprimé vingt-cinq ans plus tôt. Le règlement du congrès, d'ailleurs mis à jour sur celui de 1912, répète bien que « [l']objet du congrès est l'examen des questions que soulèvent la défense, la culture et le développement de la langue et de *l'esprit français* au Canada<sup>18</sup> ».

Si la résolution du bureau de direction, en date du 2 mars 1936, rappelait que la « langue française reste chez nous gardienne de nos plus nécessaires traditions », qu'il « importe de la conserver avec soin, de la préserver des corruptions fatales, de l'enrichir d'éléments nouveaux, légitimes, que lui

17. Paul-Eugène Roy et Adjudant Rivard, « Appel au public » [daté du 10 avril 1911], *Premier Congrès de la langue française au Canada*, Québec, Université Laval, 1912, p. 5 [brochure de 36 p.] ; repris dans *Premier Congrès de la langue française au Canada. Québec 24-30 juin 1912. Compte rendu*, Québec, Imprimerie de l'Action sociale, 1913, pp. 10-11.

18. « Article 1<sup>er</sup> » du « Règlement du congrès », *Programme. Deuxième Congrès de la langue française au Canada*, Québec, 1937, p. 10 ; cet article (et le règlement entier) est repris dans le *Deuxième Congrès de la langue française au Canada. Québec, 27 juin-1<sup>er</sup> juillet 1937. Compte rendu*, Québec, Imprimerie de l'Action catholique, 1938, p. [22]. Il est intéressant de comparer cet objet à celui que portait, vingt-cinq ans plus tôt, le premier article du « Règlement du premier congrès de la langue française au Canada » : « L'objet du Congrès est l'examen des questions que soulèvent la défense, la culture et le développement de la langue et de *la littérature françaises* au Canada » ; voir le fascicule d'appel au *Premier Congrès de la langue française au Canada convoqué par la Société du parler français au Canada et organisé sous le patronage de l'Université Laval*, Québec, Université Laval, 1912, p. 23.



peuvent apporter notre particularisme canadien et notre culture<sup>19</sup> », l'« Appel au public » de Mgr Camille Roy va néanmoins plus loin :

Mais c'est l'esprit français qui est chez nous particulièrement menacé par tant d'influences à lui extérieures qui l'enveloppent. Il faut conserver l'esprit si l'on veut garder la langue. Le deuxième Congrès sera, pour elle, très spécialement le Congrès de l'esprit français. Et l'on s'appliquera à y étudier les manifestations, la vigueur ou l'affaiblissement de l'esprit français dans les différents domaines de notre activité nationale. [...] L'esprit français au Canada, dans *notre langue*, dans *nos lois*, dans *nos mœurs* : voilà donc tout l'objet principal du prochain congrès. Nous y ajouterons avec l'intérêt le plus vif les observations que pourront rapporter, à ce triple point de vue de la vie et du rôle de l'esprit français, nos frères des États-Unis, ceux de l'Est, du Centre et de l'Ouest, ceux-là aussi qui nous sont restés si chers de la lointaine Louisiane.<sup>20</sup>

Rentré à Québec, en mai 1937, pendant l'achèvement des préparatifs du Deuxième Congrès de la langue française, Luc Lacourcière sera témoin de ce vaste déploiement qui allait sonner, pour lui, l'heure décisive. Il évoquera cette « fête continuelle avec profusion de banquets, de discours, de pageants », qui se déroula du 27 juin au 1<sup>er</sup> juillet dans l'enceinte de son *alma mater*, et les nombreuses « séances d'études sur la langue des différents groupes français, sur leur survivance, leurs difficultés, reculs ou progrès, à l'est, à l'ouest, au sud, dans le peuple, dans les couvents, collèges et universités, dans les cours de justice et dans les parlements » par lesquelles « on chercha à atteindre le même degré d'enthousiasme qui, vingt-cinq ans plus tôt, avait marqué le premier congrès de 1912 ». Comme beaucoup d'autres attirés par l'ampleur de l'événement, Lacourcière assista à quelques manifestations « sans [s]e douter le moins qu'il [lui] faudrait par la suite consacrer toute une année à en rédiger le compte rendu et à préparer l'édition en quatre volumes des quelque deux cent vingt discours et communications totalisant près de deux mille pages de textes<sup>21</sup> ». Plus que le congrès peut-être, ce long exercice de compilation et d'édition lui procurera un champ d'observation unique : « Au contact de tous ces textes de valeur bien inégale, je pris conscience de la situation souvent précaire des francophones et des aléas de leur survivance ». Il est donc assuré, ainsi que Luc Lacourcière l'exprime lui-même, que la lecture de tous ces bilans et comptes rendus lui fit prendre conscience de la fragilité de la langue et de la culture des Français d'Amérique. Mais, par une lecture négative du cliché obtenu par les actes de ce con-

19. *Programme. Deuxième Congrès de la langue française au Canada, op. cit.*, p. [9] : « Délibération prise par le Bureau de direction le 2 mars 1936 ».

20. Camille Roy, « Appel au public », *ibid.*, p. 12 et p.14.

21. *Deuxième Congrès de la langue française au Canada. Québec, 27 juin-1<sup>er</sup> juillet 1937. Compte rendu*, Québec, Imprimerie de L'Action catholique, 1938, 529-1 p. ; *Mémoires*. Québec, [Imprimerie du Soleil], 1938, tome I, 564 p. ; tome II, 252 pages ; tome III, 504 p.

grès, ce sont les omissions qui devaient éveiller son intérêt : « je me rendis compte que ce qui avait principalement manqué à ce congrès, c'était la présentation même sommaire des traditions populaires et de la littérature orale, valeurs fondamentales de la francophonie canadienne et acadienne » ; cette remarque s'appuyait sur un décompte minutieux des textes : « à part quelques rares études sur la dialectologie, note-t-il, une seule répondait à la notion scientifique du folklore, celle de Joseph-Médard Carrière<sup>22</sup>, résumant son très beau recueil de contes français du Missouri, publié la même année<sup>23</sup> ». Et Luc Lacourcière de mesurer alors l'importance de cette découverte pour son avenir : « Si je souligne aujourd'hui cette lacune du congrès de 1937, [...] c'est plutôt pour signaler que cette même faille devait me permettre de trouver ma véritable voie dans l'étude des traditions populaires<sup>24</sup> ».

### B. *Menaud maître-draveur* de Félix-Antoine Savard

Cette réflexion, Luc Lacourcière la poursuivra par le roman de Félix-Antoine Savard, *Menaud maître-draveur*, qui paraît aussi en 1937<sup>25</sup>. La révolte de Menaud, le héros qui demeure fidèle aux grandes voix du passé, à la vie paysanne et à ses traditions, contre les lâches qui se soumettent aux lois des barbares mènera ce personnage à la démence. Sa folie, dira un témoin, « C'est pas une folie comme une autre ! Ça me dit, à moi, que c'est un avertissement<sup>26</sup> ». Cette métaphore de la survivance d'un « peuple qui ne sait pas mourir » marque à sa façon la précarité du statut des Français d'Amérique, en lutte contre des forces extérieures dominantes, mais aussi leur détermination à demeurer eux-mêmes. C'est pour persister dans cette voie que Menaud se répètera, comme un leitmotiv, cette citation capitale que Savard a empruntée au roman *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon et placée en tête de son roman :

« Nous sommes venus il y a trois cents ans et nous sommes restés... / Nous avons apporté d'outre-mer nos prières et nos chansons : elles sont toujours les mêmes. / [...] Ici toutes les choses que nous avons apportées avec nous, notre culte, notre langue, nos vertus et jusqu'à nos faiblesses deviennent des choses

22. Joseph-Médard Carrière, « La Survivance de l'esprit français dans l'ancien Pays des Illinois », *Mémoires*, tome III, pp. 96-101.

23. Joseph-Médard Carrière, *Tales from the French Folk-Lore of Missouri*, Evanston et Chicago, Northwestern University, 1937, X-354 pages.

24. Luc Lacourcière, « Ordre de la fidélité française. Allocution de M. Luc Lacourcière », *op. cit.*, pp. 38-39.

25. Félix-Antoine Savard, *Menaud maître-draveur*, Québec, Librairie Garneau, 1937, 265 p. ; Montréal, Fides, « Nénuphar », 1944, 153 p. ; Montréal, Fides, « Nénuphar », 1964, 149 p. ; Présentation, notice biographique et bibliographie par André Renaud, Montréal, Fides, « Bibliothèque canadienne-française », [1970], 215 p.

26. *Ibid.*, [1970], chap. X, p. 213.

sacrées, intangibles et qui devront demeurer jusqu'à la fin. / Autour de nous des étrangers sont venus, qu'il nous plaît d'appeler des barbares ! ils ont pris presque tout le pouvoir ; ils ont acquis presque tout l'argent ; mais au pays de Québec, [...] rien n'a changé. / Rien ne changera, parce que nous sommes un témoignage. De nous-mêmes et de nos destinées, nous n'avons compris clairement que ce devoir-là : persister et nous maintenir... Et nous nous sommes maintenus, peut-être afin que dans plusieurs siècles encore le monde se tourne vers nous et dise : / " Ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir "27 ».

La lecture de ce passage rythmera les actions de Menaud, le justifiera contre les lâches, le Délié en tête, le ranimera à la mort de son fils Joson, l'inspirera pour rallier à son projet Alexis, mais elle le conduira enfin au délire.

Ce roman impressionnera grandement Luc Lacourcière ; il en écrira même un compte rendu qu'il confie l'automne suivant à un quotidien de Québec : « Le Drame de la fatalité dans *Menaud, maître-draveur*<sup>28</sup> ». À la suite de cette critique élogieuse et lucide du roman, Luc Lacourcière fera la connaissance de l'auteur, Félix-Antoine Savard, avec qui il liera une longue amitié.

### C. Le *Romancero du Canada* de Marius Barbeau

La publication des cinquante chansons folkloriques qui composent le *Romancero du Canada*<sup>29</sup> de Marius Barbeau produira aussi son effet sur le jeune Lacourcière. Ce recueil lui fera apprécier la vitalité et l'ampleur de ce genre particulier de la littérature orale de son pays et lui fera surtout saisir l'importance capitale que son étude apporte, non seulement au Canada français, mais aussi à la connaissance du patrimoine oral de la France, sa mère-patrie. En pas moins de dix endroits, il pourra lire les commentaires de Barbeau constatant la rareté ou l'érosion de la chanson traditionnelle en France. Par exemple, à propos du « Prince d'Orange », l'anthropologue écrit :

La mélodie de notre chanson, à en juger par les documents cités, ne se retrouve plus en France. Perdue, elle semble l'être depuis longtemps, dans la littérature écrite comme dans le folklore. Aucun des chansonniers ne la contient, ni même les compilations nombreuses des traditionnistes de province. [...] Ce silence de la documentation française sur une chanson de l'importance de la nôtre semblerait étrange s'il ne se répétait souvent ailleurs. Il faut en conclure que la chanson était connue des émigrants de la Normandie ou de la Loire qui vinrent s'établir aux environs de Québec et dont les descendants colonisèrent plus tard le Bas-Saint-Laurent. Mais elle s'est éteinte, il y

27. *Ibid.*, chap. I, pp. 31-33.

28. Luc Lacourcière, « Le Drame de la fatalité dans *Menaud, maître-draveur*. Le roman de M. Félix-Antoine Savard », dans *Le Journal*, Québec, le 10 octobre 1938, p. 4.

29. Marius Barbeau, *Romancero du Canada*, [Montréal], Éditions Beauchemin ; [Toronto, Macmillan], 1937, 254 p. Préface de Marguerite Béclard d'Harcourt.

a assez longtemps, dans les provinces françaises. Autrement les folkloristes l'auraient retrouvée, comme nous l'avons fait au Canada.<sup>30</sup>

Et ces gloses de Barbeau vont dans le droit sens des remarques de sa préfacière, Marguerite Béclard d'Harcourt, qui les sanctionne et même les renforce<sup>31</sup> :

Les conditions particulières de la vie en ces pays [région de Québec et du Bas-Saint-Laurent] lui ont permis [à l'auteur Marius Barbeau], ainsi qu'à ses collaborateurs, d'engranger une récolte d'une abondance et d'une richesse extrêmes à une époque où, même dans les provinces [françaises] privilégiées, tout particularisme se nivelle et s'efface. L'effort de ce chercheur passionné est venu sauver un trésor infiniment précieux pour les Français, puisqu'il les éclaire sur un passé dont bien des aspects chez eux s'étaient perdus. Combien il est émouvant de retrouver là-bas, sur les rives du Saint-Laurent ou dans les villages de la Gaspésie, des chansons normandes, poitevines, vendéennes ou saintongeaises qui se sont gardées pures, avec leur saveur intacte dans les mots et dans la musique, grâce à une tradition plus fidèle que celle de leur pays d'origine ! [...] Et pour moi, l'intérêt supérieur des versions canadiennes réside précisément en ce fait qu'elles nous permettent de compléter la physionomie du chant français en lui restituant quelques-uns de ses plus beaux traits.<sup>32</sup>

Pour sa part, Arnold Van Gennep allait valider le point de vue de la préfacière dans un compte rendu qu'il donna de cet ouvrage dans le *Mercur de France* : « Pour la théorie générale, note-t-il, le lecteur devra étudier avec soin la préface rédigée par Mme Béclard d'Harcourt, bien connue elle aussi par ses études sur les thèmes mélodiques populaires de l'Amérique du Sud et qui compte parmi les meilleurs experts de la chanson française<sup>33</sup> ». Si la recension de Van Gennep lui sera révélée plus tard, il ne fait aucun doute que Luc Lacourcière dut enregistrer les commentaires du spécialiste canadien à propos de la valeur du patrimoine oral de son pays et de son intérêt pour la France, d'autant qu'ils étaient confirmés par une sommité reconnue en la matière, au moment où on le chargea de préparer pour la publication les constats, les doléances et les vœux des intervenants du Deuxième Congrès de la langue française au Canada.

#### D. La direction de Marius Barbeau

Passées les premières impulsions de l'année 1937, qui s'affermiront l'année d'ensuite pendant l'édition des mémoires et comptes rendus du Deuxième Congrès, Luc Lacourcière fera son entrée à l'université Laval à l'été de 1938,

30. *Ibid.*, pp. 16-17 ; pour les autres commentaires de ce type, voir les p. 123, 129, 168, 180, 200, 227, 240, 244, 250.

31. « Préface » datée de Paris, juin 1936, *ibid.*, pp. 7-11.

32. *Ibid.*, p. [7] et p. 11.

33. « Revue de la quinzaine. *Folklore* », *Mercur de France*, Paris, 1<sup>er</sup> janvier 1939, p. 172.

au moment de l'inauguration des cours d'été de français, langue et littérature ; professeur à temps partiel d'abord, il restera associé à ce programme jusqu'en 1948. De Rigaud, où il occupera à compter de septembre 1938 pendant un an (1938-1939) un poste de professeur de latin au collège Bourget pour les classes de belles-lettres et de rhétorique, il s'évadera vers Ottawa les fins de semaine. Il y fera la rencontre de Marius Barbeau, par l'intermédiaire d'une amie, Évelyne Bolduc. Sous la direction de ce maître, il s'initiera à la discipline folklorique puis il obtiendra une bourse Carnegie de la Société royale du Canada pour l'année 1939-1940. Sa recherche devait porter sur les « Origines européennes du folklore canadien ». À partir d'un choix des « thèmes les plus généraux et les plus répandus » du folklore canadien, dont il aura « retrouv[é] en Europe les thèmes similaires », Luc Lacourcière projette « une étude comparée cherchant à découvrir l'origine première des thèmes et à suivre leur influence dans les cycles qu'ils ont engendrés ». Son but est d'« [é]tablir l'émigration, la filiation et les transformations de ces thèmes à travers la littérature folklorique des différents pays qui les ont acceptés, assimilés et modifiés selon leur génie » particulier et, « finalement, [de] poursuivre ces recherches par la comparaison avec ces thèmes tels qu'ils existent en Canada, où il[s] se sont parfois mieux conservés qu'en Europe ». Pour ce faire, il voulait entreprendre « la consultation des collections manuscrites des grandes bibliothèques européennes » et visiter des « professeurs européens particulièrement versés dans la littérature du Moyen-Âge »<sup>34</sup>.

La Deuxième Guerre mondiale l'empêcha de se rendre en Europe. Aussi, décida-t-il de modifier son projet et de se concentrer sur la « reconstitution du texte original de 30 chansons populaires » en vue d'une étude comparée. Il commence son travail par un stage auprès de Marius Barbeau, au Musée national d'Ottawa (juin-décembre 1939), puis il se rend examiner « les sources françaises de ces mêmes chansons dans les bibliothèques de New-York, de Philadelphie et de Washington » (janvier-juin 1940). En plus de la direction canadienne de Marius Barbeau, il bénéficia, durant son séjour aux États-Unis, des conseils de Jean-B. Beck, médiéviste de l'Université de Pennsylvanie (Philadelphie) et de George Herzog, anthropologue intéressé à la chanson populaire et disciple de Franz Boas, de l'université Columbia (New-York). En même temps qu'il documentait les pièces à l'étude, Lacourcière compilait une bibliographie analytique de la chanson populaire française et une autre sur la chanson canadienne<sup>35</sup>.

Au cours de l'année 1943-1944, à la faveur d'une nouvelle bourse, de la fondation Guggenheim cette fois, il pourra poursuivre son enquête dans les

34. AFEUL P 178/H3,1 « Bourse Carnegie ».

35. « Rapport détaillé... » (AFEUL P 178/H3,1).

bibliothèques étatsuniennes, à New-York, Boston, Washington et Charlottesville. Cette mission visait justement à « compléter des études critiques sur les chansons populaires canadiennes, principalement sur leurs sources françaises<sup>36</sup> ». Il pourra aussi continuer les recherches qu'il menait sur le terrain dans la région de Charlevoix depuis 1940 avec son ami Félix-Antoine Savard.

### III. Le programme des Archives de folklore (1944)

#### A. Le titulaire

Le choix du titulaire de la chaire de folklore n'avait donc pas été fait à la légère. Luc Lacourcière était à l'université Laval une figure bien connue : d'abord comme étudiant, puisqu'il en était diplômé et que c'est dans ce lien qu'un professeur de Laval le recommanda pour enseigner en Suisse ; ensuite comme secrétaire et éditeur des actes du Deuxième Congrès (1938), un projet de la Société du parler français au Canada qui logeait dans cette enceinte ; puis comme professeur : depuis 1938, on lui confiait des charges d'enseignement aux cours d'été de français et, à compter de 1940, il enseignait à temps complet, au même programme, la langue et la littérature françaises ; sa réputation de chercheur gagnait aussi en crédibilité : boursier à deux occasions de prestigieuses fondations, la fondation Carnegie de la Société royale (1939-1940) du Canada et la fondation étatsunienne Simon-Guggenheim (1943-1944), il avait fait son apprentissage auprès d'un maître reconnu, Marius Barbeau ; la radio, pour laquelle il avait donné des cours, l'avait sollicité comme conférencier, des associations scientifiques des États-Unis l'avaient invité à livrer des communications et, en outre, il avait publié quelques articles. De telle sorte que Félix-Antoine Savard pouvait écrire, dans une lettre de recommandation en 1943, qu'il « est actuellement l'un des meilleurs représentants du mouvement intellectuel chez les Canadiens-Français ». Il en donnait pour preuves : « De toutes récentes invitations de la Rockefeller Foundation et de la Modern Language Association sont de beaux témoignages en faveur de la qualité rare de son esprit et de ses travaux » ; et en concluait : « Je ne puis que rendre hommage à l'excellence d'une œuvre aussi riche de promesses. [Il est] l'un de nos jeunes les plus remarquables de notre pays par ses ressources, son idéal et son travail<sup>37</sup> ».

Peut-être Laval avait-elle craint que cet excellent candidat prît le chemin d'une autre institution, soit dans la recherche au Musée national d'Ottawa où il aurait pu prétendre à la succession de Marius Barbeau, soit dans une autre

36. « Completing exhaustive scientific investigations on the French Canadian folk songs and folk-lore » (AFEUL P 178/H3,2 « Bourse John Simon Guggenheim »).

37. AFEUL P 178/H3,2.

université canadienne, Montréal ou Ottawa, car le projet d'une chaire circulait déjà depuis deux ans au moins.

L'idée d'un tel enseignement du folklore au niveau universitaire était de toute façon celle de Luc Lacourcière. Il l'avait clairement exprimée dès 1942, à New-York, dans son exposé au colloque de la « Rockfeller Foundation », en présentant un « inventaire de la linguistique, du folklore et de la littérature dans leur état actuel au pays de Québec<sup>38</sup> ». Ayant passé en revue les travaux de folklore alors effectués, il soulignait leurs limites : « C'est dire l'œuvre immense qui reste à faire dans cette section du folklore » ; et proposait le moyen de les repousser : « Nous formulons donc le vœu que des études *complètes et méthodiques* soient entreprises au plus tôt dans ce domaine ». Il lançait déjà des chantiers d'opération : « Elles auraient pour objet la personnalité des conteurs eux-mêmes, leur genre et leur style, les traditions qu'ils incarnent, leur esprit d'invention étonnamment fertile encore malgré les conditions défavorables qui sévissent » ; et, loin de les renfermer dans un univers clos, il entrevoyait aussi leur raccord et leur ouverture aux grandes civilisations humaines : « Ces études rattacheraient enfin nos récits populaires à l'histoire et aux grands mythes du folklore universel<sup>39</sup> ». Pour ce faire, il ébauchait un projet : « Un inventaire scientifique et complet du folklore, un enseignement qui en ferait valoir toutes les richesses, outre l'aliment spécifiquement américain qu'ils donneraient à nos beaux arts, rendraient au peuple, dans l'avenir, une partie des biens qu'il nous a légués. Et ce ne serait que pure justice<sup>40</sup> ». C'était en 1942.

## B. Le programme

Mais c'est dans la proposition du 28 janvier 1944, rédigée par Luc Lacourcière et signée conjointement par Félix-Antoine Savard, que le projet prend véritablement corps<sup>41</sup>. Dans les considérations générales de ce « plan-projet », on précise les raisons d'étudier notre folklore : d'abord « à cause de sa valeur intrinsèque : en effet il est le signe d'une haute civilisation ; ensuite parce qu'il peut apporter une contribution scientifique d'un intérêt exceptionnel à l'étude critique des anciens textes oraux et de la langue française au Canada ; en troisième lieu parce qu'il peut vivifier les lettres et les arts au Canada ». Pour souligner sa valeur, reconnue à l'étranger, on cite les propos de René Maunier et de Mme Béclard d'Harcourt ; on en démontre la richesse par le

38. « Works by Canadian Authors on Language, Literature and Folklore » communication livrée en français à la séance 1-b « The Rockfeller Foundation », New-York, 20-21 mars 1942 (AFEUL P 178/F5).

39. *Ibid.*, p. 6.

40. *Ibid.*, p. 8.

41. « Création d'une chaire de folklore à l'université Laval-à la Faculté des Lettres- Plan-projet », par Luc Lacourcière et Félix-Antoine Savard, le 28 janvier 1944, 5 p. ms. (AFEUL, P 178 G1,1).

travail de M. Barbeau au Musée d'Ottawa ; et on évoque l'« [u]rgence d'un centre universitaire de folklore » : « Plus que jamais le folklore est menacé dans ses sources vitales, c'est-à-dire dans le peuple lui-même, par cette sorte de réduction à l'uniformité que les inventions modernes font subir aux traditions les plus riches et les plus saines<sup>42</sup> ».

Le titulaire de la « chaire de folklore » aurait charge d'un « centre de documentation et d'enseignement ». D'une part, la documentation [point I] se composerait d'une bibliothèque, des archives manuscrites et sonores puisqu'on ordonnerait « une enquête complète sur la tradition orale, enquête analogue à celle qui a été entreprise il y a quelques années sur les œuvres d'arts [...], et qui nous a révélé des richesses artistiques inconnues jusqu'alors ». D'autre part, « [l]'enseignement [point II] consisterait à diffuser les recherches amassées au centre de documentation, par des cours et conférences, ensuite par des publications ». Plus concrètement, l'enseignement serait théorique et épistémologique : « Il comprendrait, pour commencer, un cours général sur le folklore en vue de définir cette science, de la situer dans l'ensemble des études littéraires et anthropologiques » ; puis méthodique et pratique : « On ferait l'histoire du folklore au Canada et à l'étranger ; on initierait à l'étude des sources et de la documentation, à la bibliographie, etc... On étudierait encore l'œuvre des folkloristes, leurs méthodes d'enquêtes » ; puis l'enseignement serait spécialement adapté à chacun des genres, d'abord la langue et la littérature orale qui sont indissociables, sans exclure les autres formes de la « tradition » : « On ferait l'examen critique du fond[s] historique et mythologique de chaque conte, légende, chanson, tradition, et pour ce qui est de la littérature orale, on ajouterait l'étude de la langue, des formes prosodiques etc... On préparerait ainsi des études comparées des textes et variantes ». Encore une fois, on réitère cette relation et cette ouverture au monde : « Ce serait une contribution exceptionnellement précieuse pour les recherches sur le folklore français et universel, autant que pour l'étude de la langue française au Canada<sup>43</sup> ».

Ce programme s'appuierait sur les dépouillements bibliographiques menés par le promoteur à titre de boursier et sur ses enquêtes ethnographiques, comme il disposerait aussi, pour l'enseignement et les conférences nécessaires, des compétences d'une demi-douzaine de collaborateurs qui se sont adonnés à cette spécialité : Labrie, Barbeau, Massicotte, Savard, Lambert, Brassard, O'Brien. Le programme de la première année d'enseignement [point III] et un budget complètaient cette requête.

---

42. *Ibid.*, pp. 1-2.

43. *Ibid.*, p. 3.



En février 1944, l'université Laval adopta donc la proposition et retint les services de Luc Lacourcière, le titulaire pressenti. Le 4 mai suivant, on le nommait professeur agrégé puis professeur titulaire le 15 décembre 1944.

C'était, pour Laval, une façon d'innover encore, comme elle l'avait déjà fait en lançant sa formule de cours d'été de français pour les étrangers. Ainsi, en poursuivant la vocation qu'elle s'était donnée, dans le domaine de la défense et de l'illustration de la langue française en Amérique, et qui avait donné naissance à la Société du parler français au Canada en 1902, l'université entendait maintenant valoriser, en plus de la langue, la culture populaire à laquelle les travaux de Marius Barbeau avaient ouvert la voie et dont les spécialistes étrangers avaient reconnu l'importance. Le danger de la disparition de cette manifestation de notre « esprit français », cette partie intangible de notre spécificité menacée par la tendance à l'uniformisation, ajoutait à l'urgence d'intervenir. C'était aussi le moyen d'insuffler une nouvelle vigueur à la Société du parler français.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, la chaire de folklore avait des ambitions savantes. Luc Lacourcière l'a bien formulé en 1946, dans le premier cahier des *Archives de folklore*, « une revue de caractère scientifique [...] consacrée au folklore canadien-français » :

Le présent recueil est le premier d'une série qui se propose comme objet d'étude le folklore des Français d'Amérique, dans son état actuel, ses sources européennes, ses créations, ses rapports avec les civilisations indiennes et saxonnes, ses modifications, et dans son caractère indéniable de signe ethnique. / Le génie populaire français a imprégné de mille façons une partie considérable de la vie américaine. [...] Nous espérons que les études, enquêtes et documents que nous présentons ici permettront de fixer un jour l'état précis des coutumes et traditions qui sont l'expression la plus authentique de ce génie. Ils aideront, en tout cas, à définir la place exacte qu'occupe dans l'histoire du Nouveau-Monde et aussi dans l'histoire universelle cet ensemble particulier d'idées et de mœurs que constitue le folklore français d'Amérique<sup>44</sup>.

### C. L'influence française

Paradoxalement, même s'il n'entrera en relation avec les chercheurs français qu'après la création de son programme d'enseignement, ce sont les publications de ces derniers, dont il prit connaissance dans les bibliothèques des États-Unis, qui exercèrent l'influence la plus considérable sur ses travaux. Et cela, Lacourcière le déclara sans détour dans la lettre qu'il adressait à Roger Lecotté le 14 mars 1959 : « Laissez-moi d'abord vous dire que la triste nouvelle de la mort du maître Patrice Coirault nous a surpris et peiné

44. Luc Lacourcière, « Présentation », dans *Les Archives de folklore*, [Montréal], Éditions Fides, vol. 1, 1946, p. 7.

profondément. Il était avec Arnold Van Gennep et Paul Delarue l'un des trois maîtres français contemporains dont les œuvres ont le plus marqué l'orientation de notre centre de recherches folkloriques<sup>45</sup> ».

Luc Lacourcière avait été en relation avec Patrice Coirault (1875-1959) à partir de 1946. En réponse à une lettre de ce dernier, qui accusait réception du premier cahier des *Archives de folklore* et félicitait le destinataire pour son étude des « Écoliers de Pontoise », dont la « reconstitution rend évidentes les richesses et les beautés posées par le folklore canadien sur l'affabulation de cette chanson<sup>46</sup> », Luc Lacourcière lui écrivait, dès le 28 janvier 1947, une longue lettre débutant ainsi : « Cher maître, Votre chère lettre, reçue hier, m'a causé autant de joie que la découverte, il y a quelques années (en 1943), de vos *Exposés* sur la chanson populaire, alors que je faisais des recherches dans une bibliothèque des États-Unis. Vos ouvrages m'ont été un stimulant et un guide dans mes travaux de folklore<sup>47</sup> ». Cet aveu précède un résumé historique des études canadiennes en chanson qui s'achève par l'assertion : « Il y a encore énormément de chansons populaires à recueillir au Canada »; pour en donner la preuve, Lacourcière rapporte l'anecdote suivante : « Pendant le congé de Noël, je me suis rendu dans un petit hameau à environ 130 milles (195 kilomètres) de Québec et j'ai pu noter d'une seule personne au delà de 300 chansons, de quoi composer plus d'un recueil ». Néanmoins, il prend bien soin de préciser : « Il est vrai que c'est exceptionnel, mais on rencontre peu de paysans qui ne savent pas quelques chansons populaires. Et les variantes tant dans les paroles que dans les mélodies sont infinies ». Puis il renvoie à un article à paraître sur le même sujet : « M. Barbeau publie dans le 2<sup>e</sup> volume des *Archives* 50 versions canadiennes d'une chanson qui vous a déjà retenu assez longtemps, *Les Trois Canards*<sup>48</sup> ».

Ici, il faut noter que l'influence française était en outre porteuse d'un encouragement à poursuivre les enquêtes de terrain. À cette époque, les observateurs et les chercheurs européens, qui avaient examiné les résultats des cueillettes canadiennes, en avaient invariablement admiré, en des termes parfois dithyrambiques, la qualité de leur conservation. À les en croire, le Canada français aurait été affecté de « la grande pureté originelle ». Telle était pourtant la teneur des propos qu'exprimait André Varagnac dans son

45. Luc Lacourcière à Roger Lecotté, 14 mars 1959 (AFEUL P 178/C5/2,80).

46. Patrice Coirault à Luc Lacourcière, 20 janvier 1947, p. 2 (AFEUL P 178/C5/2,25).

47. Luc Lacourcière à Patrice Coirault, 28 janvier 1947, p. 1 (AFEUL P 178/C5/2,25) ; bien que la mention « non envoyée » apparaisse sur le document, l'aveu garde sa pertinence et révèle à quel point il est exagéré d'avancer, sur la seule base de la fréquentation des bibliothèques étatsuniennes, que « l'héritage scientifique de Lacourcière est d'abord américain », comme l'a écrit Vivian Labrie : « Quelques repères pour une épistémologie du conte canadien-français », dans *Une langue, deux cultures. Rites et symboles en France et au Québec* sous la direction de Gérard Bouchard et Martine Segalen, *op. cit.*, pp. 319-321.

48. *Ibid.*, pp. 3-4.

allocution du 29 janvier 1948 à Paris : « Cette masse ethnique a porté en elle, au travers des siècles, une culture populaire traditionnelle pour ainsi dire à l'état pur » ; voilà pourquoi « Nous Français éprouvons envers le Canada une infinie gratitude d'avoir préservé des biens culturels dont nos campagnes ne nous livrent plus que des tronçons de vestiges<sup>49</sup> ». Patrice Coirault, le maître lui-même, tiendra un discours pareillement inspiré dans la dédicace de son livre *Formation de nos chansons folkloriques* qu'il adresse à son visiteur de l'été 1953 :

En partance vers Luc Lacourcière ces feuilles m'évoquent une fois de plus sa personne et sa présence inattendues, à son passage, par une lumineuse après-midi de fin d'été, au vieux Surin resté paysan, et témoigneront aussi de ma gratitude pour de nombreux envois de beaux volumes canadiens où délicieusement revivent et se rénovent les traditions d'une ancienne France disparue dans un cher passé. Paris, le 3 février 1953<sup>50</sup>.

Ces remarques de spécialistes rejoignent celles que des visiteurs français ont faites de façon unanime au cours des siècles sur la qualité de la chanson traditionnelle du Canada français et qui ont poussé les auteurs du Canada français à l'étude de leurs traditions<sup>51</sup>. Comment ne pas rappeler ici les études fondatrices du docteur Hubert La Rue sur les chansons populaires du Canada (1863-1865), préludes au recueil d'Ernest Gagnon, *Chansons populaires du Canada*. Ces travaux, qui faisaient écho aux *Instructions relatives aux poésies populaires* rédigées par Jean-Jacques Ampère afin de doter la France d'un « recueil des poésies populaires », voulaient, entre autres choses, bien souligner la contribution irremplaçable que le Canada français apportait à la science du patrimoine oral de la francophonie. Dans son analyse du chant national *À la claire fontaine*, qui constitue la première étude comparée d'une chanson populaire, Hubert La Rue avait anticipé ce bilan :

on ne saurait, sans un intérêt bien vif, faire un examen comparatif de ces chansons populaires telles que nous les connaissons en Canada, avec ces mêmes chansons telles qu'elles nous sont transmises par les écrivains français du jour. Il reste évident, après un tel examen, que presque toujours l'avantage reste tout entier à nos chansons canadiennes.<sup>52</sup>

49. André Varagnac, « Le Folklore canadien en France », dans *Les Archives de folklore*, Montréal, Fides, vol. 4, 1949, pp. 10-11.

50. Dédicace relevée d'après l'exemplaire déposé dans ce fonds (AFEUL P 178/C4/3).

51. Pour des exemples, voir notre article « La Découverte de la chanson traditionnelle française en Canada ou la fascination d'un folklore vivifié », dans *La Bretagne et la littérature orale en Europe*, Textes réunis et publiés par Fa ch Postic, Mellac-Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, Centre de recherche et de documentation sur la littérature orale, Centre international de rencontre des cultures de tradition orale, 1999, pp. 261-289.

52. Hubert La Rue, « Les Chansons populaires et historiques du Canada », dans *le Foyer canadien*, Québec, tome I, 1863, pp. 328-329. Nous discutons de la position de cet auteur dans l'article cité à la note précédente.

### **Conclusion**

Les événements de l'année 1937 – le Deuxième Congrès de la langue française au Canada, la publication de *Menaud maître draveur* et celle du *Romancero du Canada* – avivèrent l'inclination de Luc Lacourcière pour l'étude du patrimoine de son pays. La rencontre des personnalités de l'heure, Marius Barbeau et Félix-Antoine Savard, qui devinrent ses amis et ses maîtres, firent de Laval le point de convergence de leurs activités communes, d'abord à la faveur de la création des cours d'été en 1938, mais surtout par la fondation de la chaire et des Archives de folklore en 1944 où ces deux disciplines, littérature et ethnologie, fusionneront et imprégneront le programme d'enseignement et les études qu'on y mènera. De même, les relations que Lacourcière nouera dans les années subséquentes avec les maîtres français, Van Gennep, Coirault et Paul Delarue, confirment l'inspiration française du programme d'enseignement qu'il avait établi et les orientations qu'il lui donna par la suite.